

gratuits, la fixation des prix et du menu des repas, etc.

Les inspectrices réparties visitent toutes les cantines de chaque arrondissement. Les observations auxquelles donne lieu l'organisation du service sont consignées par l'inspectrice et par les membres de la commission dans un registre ad hoc.

La commission de la Caisse des Ecoles adresse chaque année au conseil municipal le compte du service des cantines.

Le repas a lieu entre la classe du matin et celle de l'après-midi, dans le gymnase, la salle de dessin ou le musée scolaire, il se compose d'une soupe, de légumes et de viande. Le menu varie chaque jour. Le prix du repas est fixé le plus souvent à 10 cent.

La cuisine est généralement établie dans le corps du logis du concierge de l'école; c'est celui-ci qui s'occupe de l'approvisionnement, de la préparation des aliments sous la surveillance du chef d'école et des membres de la Commission.

Pour prendre part au repas, il faut être pourvu de bons, délivrés à la mairie gratuitement aux enfants indigents, contre paiement entier ou partiel aux élèves plus ou moins aisés. Il n'y a aucune distinction dans les bons.

Le XVIII^e arrondissement, considéré comme celui où les cantines fonctionnent le mieux, nous présente quelques données intéressantes:

En 1885-86, 1,410,897 portions furent délivrées. Sur ce nombre il y eut 735,526 payantes et 374,344 gratuites.

En 1886-87, le nombre de portions s'éleva à 1,177,725 dont 707,588 payantes et 470,137 gratuites.

En 1890, il y a 2,184,730 portions délivrées. Enfin en 1891, le chiffre atteint 2,450,492, dont 1,758,126 gratuites.

Les dépenses se sont accrues dans la même proportion: en 1885-86, les cantines coûtèrent 50,364 fr. 95; en 1891, 142,158 fr. 60.

La population des écoles du XVIII^e arrondissement est de plus de 13,000 enfants, c'est-à-dire à peu près le chiffre de la population des écoles de Bruxelles. Ces données peuvent donc servir d'éléments de comparaison dans l'évaluation du service des cantines scolaires de la ville.

Le subside municipal pour les 20 arrondissements, a passé pendant le même laps de temps, de 300,000 francs à plus de 600,000 francs; il est aujourd'hui de près d'un million.

Le nombre des gratuits augmente constamment; en effet, il résulte des enquêtes faites sur les demandes de gratuité que celles-ci sont, à quelques exceptions près, malheureusement fondées.

Le service des cantines est, sans contredit, le plus important de la Caisse des Ecoles.

A Roubaix, l'organisation des cantines fut primitivement placée sous la direction et le contrôle directs de l'administration municipale, mais l'autorité supérieure, prétendant être le seul directeur des cantines scolaires, déclara illégale la répartition prise par le Conseil municipal. Le principe de la gratuité absolue ne fut pas non plus agité par le ministre de l'intérieur.

La ville de Roubaix, pour se conformer aux instructions ministérielles, décida de laisser au Maire et au Comité de la Caisse des Ecoles le soin de diriger le service des cantines scolaires. La gratuité absolue de la distribution d'aliments aux enfants reconnus nécessiteux, que leurs parents soient incriminés ou non au Bureau de bienfaisance, fut établie.

Deux écoles maternelles furent pourvues, à titre d'essai, d'une cantine en 1892. Un crédit de 75,000 francs fut voté pour en assurer le fonctionnement.

Cette première expérience ayant fort bien réussi, l'institution fut étendue à d'autres écoles.

Pendant l'année scolaire 1893-94, les douze cantines scolaires ont donné les résultats suivants: 239,091 repas distribués formant une dépense de 44,099 fr. 21 c. Le prix de revient a été de 18 centimes par repas.

Dans sa séance du 25 septembre 1894, le Comité de la Caisse des Ecoles vota la création de deux nouvelles cantines scolaires qui furent installées dans deux écoles primaires pour garçons.

Actuellement 19 écoles dont 12 écoles maternelles et 7 écoles primaires, bénéficient de cette institution.

Voici le menu des cantines pour chaque jour: le lundi, mercredi, samedi, bouillon pot au feu; le mardi, soupe aux légumes, rôt; le vendredi, soupe au lait, omelette; les jours de pot au feu ou de rôt, les enfants reçoivent 20 centilitres de bouillon ou 20 centilitres de soupe aux légumes, 30 grammes de viande cuite, 100 grammes de pommes de terre cuites ou 50 grammes de petits pois ou de haricots en purée, 30 grammes de pain et 1 décilitre de bière.

Le repas du vendredi comprend 20 centilitres de soupe au lait, une omelette de huit œufs pour dix enfants, 100 grammes de pommes de terre de cuites, 30 grammes de pain et 1 décilitre de bière.

Dans la répartition des aliments, il est tenu compte de l'âge des enfants de leur appétit et de leur état de santé.

Les inscrits comme payants aux cantines scolaires sont soumis au tarif suivant pour chaque repas: vingt centimes dans les écoles maternelles; vingt centimes, dans les écoles primaires. (A suivre.)

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

AU SENAT

Paris, 15 janvier.

Les groupes républicains du Sénat ont tenu des réunions préparatoires, avant la réunion plénière qui s'est tenue à deux heures, en vue de désigner le candidat des Gauches à la succession de M. Challemlacour comme président du Sénat.

Le Centre gauche a décidé de présenter la candidature de M. Bérenger; la Gauche démocratique a porté son choix sur M. Peytral. Les autres groupes, tout en exprimant les regrets de la retraite de M. Challemlacour, ont décidé qu'ils se rallieraient à celle des candidatures qui leur paraîtrait devoir obtenir les suffrages de la réunion plénière.

Les couleurs présentent une certaine animation; mais on estime généralement qu'il est difficile de prévoir, dès l'abord, quelle sera l'issue de la réunion.

Voici le résultat du premier tour de scrutin à la réunion plénière: MM. Constans, 51 voix; Louvet, 42; Peytral, 27; Magnin, 24; Bérenger, 23; Demôle, 8.

On procède au deuxième tour. Le scrutin sera ouvert à trois heures et quart. On prévoit un troisième tour.

M. Peytral vient annoncer officiellement qu'il ne maintient pas sa candidature au deuxième tour.

Le Centre présente à nouveau la candidature de M. Bérenger.

LE TRANSVAAL

Londres, 15 janvier.

M. Chamberlain a télégraphié aujourd'hui au gouverneur du Cap pour lui exprimer son appréhension que les nombreuses arrestations opérées à Johannesburg désorganisent l'industrie du Rand.

Il lui demande des renseignements sur les délits dont les prisonniers sont accusés, sur les condamnations dont ils peuvent être frappés, et aussi sur le point de savoir s'ils ne pourraient pas être remis en liberté sous caution.

On télégraphie de Johannesburg: « Demain aura lieu une manifestation des Boers destinée à démontrer la puissance de la République. Elle consistera dans le défilé de 12,000 Boers armés à travers les rues de la ville. Ce sera également une satisfaction donnée aux Burgers.

« Déjà un millier de Burgers ont défilé aujourd'hui dans la ville, où leur passage a causé une certaine émotion. »

Prétoria, 15 janvier.

MM. Kruger et Robinson ont conclu l'arrangement final décidant que Jameson et les officiers sergents seront conduits prisonniers et jugés en Angleterre. Les hommes de l'expédition seront remis au gouvernement anglais qui en disposera librement.

MALADIE DE M. FLOQUET

Paris, 15 janvier.

M. Floquet, sénateur ancien président de la Chambre est gravement malade. Les médecins qui le soignent ont déclaré qu'il était atteint d'une congestion pulmonaire.

L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 15 janvier.

Nous avons annoncé hier que l'affaire Artin viendrait samedi prochain devant le banc de la reine.

La question de falsification de comptes reste seule à résoudre en appel. C'est devant le lord-chief-justice, assisté des juges Wright et Kennedy, qu'elle sera jugée.

LES AFFAIRES TURQUES

Constantinople, 15 janvier.

D'après un rapport confidentiel arrivé au palais, les massacres ont eu lieu dans les chefs-lieux des vilayets de Trabizande, Sivas, Mouret, de Van, Erzeroum, de Bitlis et Erzeroum; dans vingt chefs-lieux de Moudessirlik, notamment à Malatia, Erzinjan, Karabissar, Uefa, Birlidjik, dans les chefs-lieux de cent Sandjaks notamment à Eguine, Kortaali, Arabkir et dans deux villages.

Le total des morts est de cent mille. Quarante-vingt familles se sont réfugiées dans les montagnes et dans les forêts; vingt mille familles se sont converties à l'Islamisme; trente mille familles se sont réfugiées dans les grandes villes.

Le rapport conclut que les musulmans sont partout en majorité.

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 15 janvier.

Ce matin, M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu, porteur Laffitte, dans la prison de M. Max Lebaudy. Il a assisté à la levée des scellés en présence d'un magistrat du parquet de Seine-et-Oise et a procédé à une perquisition pour rechercher des lettres, des livres de comptabilité et divers documents.

Paris, 15 janvier.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a entendu longuement dans son cabinet M. Pierre de Lano, qui accuse M. Jacques Saint-Cère, d'avoir entretenu des relations de politique et d'intérêts à l'étranger.

Mlle Marsy a été entendue cette après-midi par M. le juge Meyer, ainsi que M. de Costi.

Bordeaux, 15 janvier.

Le bruit ayant couru que le banquier de Max-Lebaudy, actuellement en fuite, se serait embarqué à Bordeaux sur le paquebot *Châté*, nous avons voulu savoir jusqu'à quel point les affirmations de notre confrère pouvaient être exactes. Des informations que nous avons prises, il résulte que le *Châté* a quitté Pauillac dimanche 5 janvier avant onze heures du matin, par conséquent Balensi n'a pas pu passer la journée de dimanche à Bordeaux.

De plus, parmi les passagers embarqués sur le *Châté*, aucun ne lui ressemblait. Si donc le banquier en fuite se trouvait à bord de ce navire, il a dû aller l'attendre à Lisbonne. Mais ce fait nous paraît très probable; dans tous les cas, c'est là un point sur lequel nous serons fixés avant peu.

Mme Parlaghy citée par Pierre Lano dans l'*Evénement* comme ayant entretenu une correspondance avec Rosenthal, interrogée à ce sujet a nié avoir jamais écrit au rédacteur du *Figaro*.

Elle a déclaré cependant, qu'elle avait rendu visite à Rosenthal, à Paris; ce dernier lui a exposé ces projets de haute politique et lui a demandé de lui procurer une audience avec l'empereur d'Allemagne; en échange, il s'engagea à lui faire avoir la croix de la légion d'honneur.

Madame Parlaghy a refusé en déclarant qu'elle pouvait seulement accepter une décoration décernée comme artiste, mais pas pour jouer un rôle politique, qui n'était pas de sa compétence.

LE DISCOURS DU TRONE

Berlin, 15 janvier.

Le discours que Guillaume a prononcé ce matin à l'ouverture de la Diète de Prusse, est absolument banal. Aucun passage ne trahit avec les discours précédents, si ce n'est celui où le roi a fait ses sujets à s'unir pour fêter le 25^e anniversaire du rétablissement de l'Empire allemand.

Par extraordinaire, Guillaume a rentré sous ses menaces contre le socialisme. C'est là le seul côté intéressant de son discours.

LE CADENAS

Paris, 15 janvier.

La commission permanente du Conseil supérieur de l'Agriculture, a adopté le projet du Cadenas et la proposition Millon relative à l'admission temporaire des bêtes.

CONVOICATIONS D'ÉLECTEURS

Paris, 15 janvier.

Sont convoqués pour le 9 février, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Nivert, dans le canton de Châtelleraud (Vienne).

Sont convoqués pour le 2 février, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général, les électeurs du canton de St-Geniez (Aveyron).

Sont convoqués pour la même date, à l'effet d'élire leur représentant au conseil d'arrondissement les électeurs du canton de Remiremont (Vosges).

UN VOL CONSIDÉRABLE

Lyon, 15 janvier.

Le parquet vient de faire arrêter le garçon de recette Mouzon, du Crédit lyonnais, qui a déclaré avoir été victime d'un vol de 30,000 francs en billets de banque et d'autres valeurs dans les bureaux de la Société générale.

L'enquête n'a révélé aucun fait matériel à la charge de Mouzon, mais elle a fait découvrir que ses antécédents n'étaient pas aussi excellents qu'on l'avait dit au Crédit Lyonnais. Mouzon aurait été renvoyé de deux maisons de banque pour avoir commis des détournements de peu d'importance.

UN POLICIER ADULTÈRE

Paris, 15 janvier.

Aujourd'hui à-chambre des appels correctionnels, à la cour, venait une affaire d'adultère qui avait ceci de piquant que le complice de la femme poursuivie était secrétaire d'un commissaire de police. Aussi l'infortuné mari s'était-il évertué pendant longtemps à faire constater son malheur sans pouvoir jamais y parvenir.

Le jeune secrétaire avait toujours pu déjouer les projets de ce gêneur. Ce petit mensonge aurait peut-être duré longtemps encore, si, à la fin, le mari ne s'était adressé directement au procureur général. Il put alors faire constater le flagrant délit et condamner, le 10 juin 1895, par la 9^e chambre, le mari à 15 jours de prison et son amant à 200 francs d'amende.

Les deux amoureux interjetèrent appel par le même acte. Mal en prit au secré-

taire. La cour a confirmé purement et simplement le jugement à l'égard de la femme et transformé l'amende prononcée contre l'ex-secrétaire en 15 jours de prison.

UNE MINE EN FEU

Ostreau (Moravie), 15 janvier.

Voici des détails sur l'incendie que nous avons annoncé hier. Le puits d'épuisement dans lequel le feu avait pris a été isolé.

On a retiré 15 cadavres, 17 mineurs sont sauvés. L'accident n'est pas dû à une explosion.

FERMETURE D'UN CERCLE

Nantes, 15 janvier.

À la suite d'une enquête de police qui aurait démontré certains abus, un arrêté préfectoral vient de prononcer la fermeture du Cercle des négociants, rue du Calvaire.

L'EXPOSITION DE 1900

Paris, 15 janvier.

La Commission de l'Exposition de 1900 vient de décider par sept voix contre une l'Exposition devrait être tout entière sur la rive gauche de la Seine, exception faite du Trocadéro.

La Commission indiquera dans ses conclusions que si le périmètre de 1889 devait être augmenté, on pourrait se servir de l'emplacement de la manufacture de tabacs.

LA MARINE

Paris, 15 janvier.

La commission de la marine vient de renouveler son bureau.

M. de Méby a été réélu président et M. l'amiral Vallon, vice-président. M. Rioteau a été nommé à l'autre siège de vice-président vacant par suite de l'entrée de M. Lockroy au ministère de la marine.

M. Abel a été nommé secrétaire. La commission a demandé au gouvernement de se joindre à elle pour obtenir dans le plus bref délai possible la mise à l'ordre du jour et le vote du projet de loi sur les cadres, tel qu'il a été modifié par le Sénat.

LE FROID

Tulle, 15 janvier.

La température est très rigoureuse dans la Corèze. Les rivières sont gelées et le froid a déjà fait une victime. Un jeune homme de vingt ans, Jean Farges, domestique à Clergoux, a été trouvé mort sur une route, à trois kilomètres de Neuvic, tué par une congestion provoquée par le froid.

La neige tombe avec abondance et une couche épaisse couvre le sol.

UNE FIN MALHEUREUSE

Cherbourg, 15 janvier.

Un accident mortel s'est produit hier à l'arsenal dans l'atelier des chaudières à vapeur. Vers 11 heures un ouvrier nommé Marguery, âgé de 43 ans, passait une toile à la meule émeri actionnée par une transmission et donnant environ 150 tours à la minute.

Tout à coup cette meule vint en éclats et le corps de Marguery fut projeté à 100 mètres de hauteur. La tête, la tête, la mort a été instantanée.

Ce malheureux était père de trois enfants.

LE SUPPLÈGE UNIVERSEL EN SAXE

On sait que le gouvernement saxon projette de mettre le suffrage universel, qui est trop favorable aux socialistes. On se propose de rétablir le suffrage à deux degrés combiné avec la publicité du vote.

M. Herfurth, un rien ministre de l'intérieur, a pris solennellement la défense du suffrage universel dans une revue de jurisprudence.

De leur côté, les socialistes mènent en Saxe une vigoureuse campagne contre les restrictions du droit de vote projetées par la Chambre réactionnaire. Une ligue électorale a été fondée et une propagande active à l'aide de brochures, de pétitions et de réunions publiques s'est organisée d'un bout à l'autre du pays.

Le citoyen Liebknecht a fait à ce sujet un grand discours à Leipzig qui a causé une vive émotion dans les sphères gouvernementales de Dresde. On a songé un instant à poursuivre le député socialiste qu'on accusait d'avoir fait appel à la guerre civile, mais on assure que le roi de Saxe s'y est opposé en faisant remarquer que ces procédés profiteraient plus aux socialistes qu'à leur ennemi.

Liebknecht avait dit: « Si cet attentat au droit électoral réussit en Saxe, on le tentera en grand dans tout l'empire, on supprimera ainsi deux millions d'électeurs. Croit-on que ces derniers acceptent une pareille injustice sans protester? »

Le Reichstag actuel ne sanctionnerait jamais une semblable violence de l'évolution que nous révoquons par une révolution qui briserait ceux qui l'auraient provoquée, car, conclut Liebknecht, j'ai vu bien des gouvernements et des trônes tomber, tandis que je n'ai jamais vu un peuple sombrer. »

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

UN PÈREIGNOUBLE

Hénin-Liétard, 15 janvier.

M. Allard, commissaire de police, a mis hier soir en état d'arrestation, le nommé Cocu François, 42 ans, mineur, demeurant coran de la filature, 15, pour attentat à la pudeur sur ses trois filles, âgées de 15, 16 et 18 ans.

Une d'elles, la dernière, serait enceinte de ses œuvres.

Cet ignoble personnage a été conduit mardi soir à la prison de Béthune par les soins de la gendarmerie.

Hénin-Liétard, 15 janvier.

L'inculpé est âgé de 42 ans et veut depuis le 16 juin 1894.

C'est à la suite de bruits persistants et signalant les actes honteux commis par François Cocu, que M. le commissaire de police ouvrit une enquête.

Il interrogea d'abord Céline Cocu, âgée de 16 ans, piteuse, qui a porté contre son père de graves accusations, puis Antoinette Cocu, âgée de 15 ans, servante qui avait de nombreuses preuves à confirmer les dires de sa sœur. Entendue la troisième, l'aînée Marie Cocu âgée de 18 ans, qui habite avec son père, a commencé par nier, puis sur l'insistance de M. le commissaire de police, elle a avoué avoir eu à maintes reprises et depuis plusieurs mois des rapports avec son père.

Toutefois celle-ci qui a reconnu être enceinte prétend, sans doute dans le but de ne pas charger son père, que c'est des œuvres d'un amant dont elle refuse de faire connaître le nom.

Le père qui avait durant l'interrogatoire protesté contre les accusations de ses trois filles a, au moment où il était remis entre les mains de la gendarmerie, fait des vœux complets.

L'AFFAIRE TREMBLIÉ

Dunkerque, 15 janvier.

Tremblé, l'assassin présumé du malheureux Farbos, va enfin être jugé au cours de la session des assises qui va s'ouvrir à Douai, en février.

Les témoins, qui l'ont fait venir de Buenos-Ayres, arriveront en France vers le 17 du mois prochain.

Tremblé, qui est en prison depuis près de deux ans, conserve à la maison d'arrêt de St-Waast le même calme qu'il affectait à la prison de Dunkerque: il a la ferme espérance de s'en tirer les chaussures nettes, grâce à son éloquent défenseur, Me Hattu, qui discutera, avec l'habileté qu'on lui connaît, tous les chefs d'accusation, pied à pied.

Un des principaux arguments de l'honorable défenseur sera le suivant. La tête de Farbos, qui a été retrouvée près du fleuve, le long des quais de la ville de Buenos-Ayres, n'a pu être jetée par Tremblé, puisque celui-ci était à bord du *Paraguay* et bien loin du lieu du crime, à ce moment.

Les constatations qui ont été faites par Farbos en effet que le séjour de la tête de Farbos dans la vase n'avait duré que quelques jours.

L'instruction de cette affaire a été, on le sait, des plus laborieuses, et l'audience où comparait Tremblé promet bien des surprises.

Parmi les témoins qui viennent déposer devant le jury du Nord se trouve Mme Farbos, la veuve de l'infortuné victime de ce sombre drame.

Mme Farbos, elle est convaincue que son mari est tombé sous les coups de Tremblé, qui, d'après elle, était le seul qui ait eu intérêt à faire disparaître son malheureux compagnon.

DETOURNEMENTS MILITAIRES

Douai, 15 janvier.

Nos lecteurs se rappellent cette déplorable affaire que nous avons relatée il y a quelque temps. Un sous-officier du 8^e de ligne, à Douai, s'est rendu coupable de détournements de fournitures appartenant au régiment.

Le sous-officier, Louis Roger, qui avait pris la fuite avec sa maîtresse, vient d'être arrêté à Bruxelles.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Rien n'est changé dans la situation à Halluin.

Une entrevue a eu lieu chez M. Defretin ce matin vers 10 h. 1/2. L'accord n'a pas pu s'établir et les ouvriers réunis à la salle Picavet vers 11 heures ont décidé de maintenir toutes les revendications émises.

Hier, vers une heure, plusieurs centaines d'ouvriers étaient réunis à Halluin et se trouvaient sur le passage des quatre tisserands qui ont repris le travail. Quelques cris furent proférés et la police procéda à l'arrestation d'un gréviste qui a été relâché dans la journée.

Rien ne fait encore prévoir la fin de la grève à l'établissement Defretin.

Chez Graty rien n'est changé les ouvriers ne vont pas envoyer de délégation et attendent qu'il plaise au Courtaisien de les faire appeler.

De Hollander le dévoué secrétaire du comité de la grève qui fut arrêté il y a environ 3 semaines a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Courtrai à un mois de prison.

Il était prévenu d'entraves à la liberté du travail. Les deux témoins qui ont été entendus à l'innocence de Beholder, mais le tribunal, après avoir interrogé le prévenu sur les causes de la grève, a cru devoir prononcer une condamnation sévère sous prétexte que le secrétaire du comité de secours, qui est un garçon intelligent, exerceait une certaine influence sur ses camarades et les poussait à la grève.

De nombreux ouvriers halluinois s'étaient rendus hier à Courtrai et ont fait une ovation à Beholder lorsqu'il se rendait escorté par de nombreux gendarmes et soldes ligotés à été reconduit à la prison.

Des incidents se sont produits dans la journée d'hier aux établissements Leunier et Fauchille.

Chez M. Lemaire un ouvrier tisserand qui s'était permis de tenir conversation avec un de ses camarades de la fabrique a été sur le point d'être renvoyé de ce fait.

Un contremaître de la fabrique, reconçu par tous pour être insolent et absolument incapable avait mis le tisserand dans l'impossibilité de continuer son travail, enlevant le régulateur de son métier, il lui avait signifié son renvoi.

Une plainte au directeur n'ayant été suivie d'aucun effet tous les ouvriers cessèrent le travail; M. Lemaire dut intervenir personnellement et promettre aux ouvriers que l'acte de son triste sous-ordre n'aurait aucune suite.

L'arrêt avait duré environ 1 heure et demi.

Chez M. Fauchille, trois ouvriers faisant un travail spécial et peu rémunéré sont en grève depuis quelques jours. Le travail de pièces avait été chargé d'occuper provisoirement un des métiers qui chôment. Voyant cela les autres ouvriers de la fabrique cessèrent le travail.

M. Fauchille dut promettre que les trois métiers resteraient inactifs pour le moment et seraient à la disposition de ceux qui font grève. A ces conditions, le travail fut vite repris et l'incident eut pas d'autres suites.

Nous avons remis hier aux grévistes une somme de 21 fr. 70 qui nous avait été donnée par le citoyen Lagrange de Lille.

A part quelques cris proférés sur le passage des 4 ouvriers de la maison Defretin qui ont cru devoir abandonner la cause de leurs camarades le calme a régné dans la journée d'hier à Halluin; en parcourant les rues de la ville on ne se douterait guère qu'il y a des grèves importantes et seulement le bameau les Baraquers présente quelque animation.

G. DESCHEERDER.

POUR LA LUTTE

camarades,

Les élections municipales sont proches. Contre le Parti ouvrier tous les partis s'organisent.

A leurs efforts il faut opposer nos efforts.

Nos organisations peuvent lutter avec les leurs — avantagusement, — mais notre caisse est loin de « sonner » aussi fort que la leur.

Il faut que nous les équivalions sur tous les points.

C'est sous chez nous, valent mille francs chez eux car nous sommes secondés par des abnégations qu'ils ne trouveront jamais.

Mais si nos adversaires doivent jeter des mille et des mille dans la lutte, il faut que nous y jetions, nous, des cent et des cent sous.

Il faut qu'à leurs affiches, nous puissions répondre par des affiches; opposer la vérité au mensonge; la loyauté à l'infamie.

Vous voulez de faire de grands sacrifices, travailleurs de la région! Vous avez versé, en trois mois, plus de onze mille francs pour Carmaux.

Continuez cet effort! Versez maintenant pour la lutte!